

RWANDA 1994

L'ACTION HUMANITAIRE DURANT LE GÉNOCIDE

Le cas de Philippe Gaillard, chef de la délégation

du Comité International de la Croix Rouge

Mots-clés :

Génocide
Organisation des Nations Unies
Comité International de la Croix Rouge
Croix Rouge
Organisations Non-Gouvernementales
Humanitaire
Droits de l'Homme
Intervention, interventionnisme
Ingérence
Droit humanitaire international

I- Le CICR, un des acteurs de l'humanitaire avant le génocide

Rappel de ce qu'est l'action humanitaire :

L'action humanitaire telle que nous la connaissons s'est développée en quatre étapes depuis le milieu du XIX^e siècle : la naissance du Comité International de la Croix Rouge (1863) marque une première étape ; à partir de 1945 s'ouvre une seconde phase (création de l'ONU, de l'UNICEF en 1946, du Haut Commissariat aux Réfugiés en 1950) ; dans les années 1970 l'apparition des ONG humanitaires médiatise l'action humanitaire et voit une multiplication des acteurs dans ce secteur (le modèle des « *French Doctors* » : Médecins Sans Frontières -1971, Médecins du Monde -1980- par exemple). On peut distinguer une quatrième étape avec une accélération et une mutation de la nature et de l'action des acteurs de l'humanitaire dans les années 1990 : diversification, adaptation à la mondialisation et modèle de gestion proche de celui d'une FTN.

Effectivement, depuis les années 1990, la médiatisation de certains conflits et un contexte de reconfiguration des relations internationales après la Guerre froide ont fait que les ONG humanitaires se sont imposées comme un acteur à la fois de la mondialisation et des relations internationales. Cela n'a pas été sans qu'elles fournissent un gros effort d'investissement sur le terrain et dans les pays donateurs, en particulier en matière de gestion et de communication.

C'est durant cette dernière phase que, comme d'autres acteurs, notamment politiques, les ONG ont été remises en question dans leur fonctionnement et parfois jusque dans leur raison d'être. Il semble que les événements liés au génocide des Tutsi au Rwanda aient constitué l'une des crises du « modèle » des ONG humanitaires. Le cas du CICR au Rwanda est à la fois une exception – ce n'est pas une ONG à proprement parler et ses délégations sont restées au Rwanda durant le génocide – et une illustration de ce phénomène puisque son action est remise en cause comme celle des ONG humanitaires et de l'ONU.

Document 1 : Le CICR tel qu'il se définit :

Le CICR est une organisation humanitaire neutre, impartiale et indépendante, qui a pour mandat d'aider et de protéger les personnes touchées par un conflit armé ou par d'autres situations de violence. Par « autres situations de violence », il faut entendre des situations où la violence est exercée par des groupes importants d'individus et entraîne des conséquences sur le plan humanitaire, sans toutefois atteindre le seuil d'un conflit armé. Ce mandat nous a été confié par les États, à travers les quatre Conventions de Genève de 1949, leurs Protocoles additionnels de 1977 et de 2005 et les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 1986.

Notre mandat et notre statut juridique nous distinguent aussi bien des organisations intergouvernementales (telles que les institutions spécialisées des Nations Unies) que des organisations non gouvernementales. Ce statut nous permet de fonctionner indépendamment des gouvernements et de venir en aide, dans la plus parfaite impartialité, aux personnes qui ont le plus besoin de protection et d'assistance.

In: <https://app.icrc.org/discover-icrc/fr/2-qu-est-ce-que-le-cicr.html>

Le statut de cette organisation la distingue de celui d'une ONG non-seulement par son indépendance (parfois mise à mal, comme récemment par des décisions de sa direction vis à vis du Moyen-Orient) mais également par le fait qu'elle a un statut d'observateur à l'ONU depuis 1990. Son action juridique pour la création d'un droit humanitaire international en fait un acteur qui impulse et essaie de réguler les relations internationales. Le CICR agit sur le terrain humanitaire et sur le terrain juridique international.

Ce n'est pas le cas des ONG qui agissent dans le cadre des relations internationales, mais n'ont pas vocation à les modifier. Le fait que le personnel de Médecins sans Frontières à Kigali se soit réfugié à l'hôpital du CICR et ait revêtu des tenues portant l'insigne du CICR tendrait à indiquer que même sur un terrain de violence extrême, certains acteurs distinguent le CICR d'autres ONG humanitaires (même si dans ce dernier cas, cela est probablement lié à l'action du chef de la délégation du CICR, Philippe Gaillard - voir ci-dessous).¹

Cet organisme est présent au Rwanda depuis 1964. Une délégation permanente a été installée en 1990. Rappelons enfin que le CICR et les Croix Rouge nationales sont indépendantes. Chaque branche nationale conduit son action en fonction de critères qui sont certes définis par le cadre judiciaire du CICR, mais décline des politiques locales avec ses propres responsables. En 1994, il y avait six bureaux de la Croix Rouge rwandaise avec 120 correspondants « locaux » et un bureau du CICR à Kigali.

¹ Voir les photographies prises en avril 1994 par Xavier Lassalle, infirmier à MSF : https://www.lemonde.fr/afrique/portfolio/2014/04/07/on-n-arrete-pas-un-genocide-avec-des-medecins_4397263_3212.html

Document 2 : Humanitaire : intervention et médiatisation, quel équilibre ?

« En ce début d'année 1994, Philippe Gaillard, délégué du CICR, visite un camp de déplacés au Rwanda. Il y en a vingt dans le pays et personne n'en parle. Au mois d'octobre 1993, un coup d'Etat sanglant au Burundi avait attiré des foules de journalistes et de cameramen. De quoi rendre amer le responsable humanitaire. Combien de morts faut-il pour intéresser les médias ? »

« Le Rwanda, autrefois surnommé « la Suisse de l'Afrique », agonise. Confronté lui aussi à un problème de guerre civile, plus de cinq cent mille Rwandais ont été déplacés du nord au sud et vivent dans des camps.

Près de Kigali, la capitale, le CICR organise des distributions de nourriture de bonne qualité. C'est le délégué Philippe Gaillard qui supervise les opérations. Une mission à long terme. Enlisé dans une situation précaire depuis plus de trois ans, ces déplacés n'intéressent plus les médias.

« Vous voyez derrière vous, de même que les gens qui sont avec nous aujourd'hui, ce sont des gens qui vivent dans l'un des vingt camps de déplacés de guerre au Rwanda. Ces gens sont déplacés depuis trois ans maintenant et sur le plan médiatique, n'intéressent plus personne.

En revanche, et je repense là au coup d'état qui a secoué le Burundi le 21 octobre 1993, c'était très intéressant de voir qu'à ce moment-là ont débarqué au Burundi des chaînes de télévision, des journalistes, des grandes agences de presse, les radios et que ce que voulaient les médias au Burundi, c'était couvrir en très peu de temps quelque chose de spectaculaire. Et le spectaculaire pour les journalistes, c'étaient les dizaines de milliers de morts qu'il y a eu au Burundi, des centaines de blessés, les gens, des étudiants notamment, qui ont été brûlés vifs dans une école. Je crois que tous les journalistes sont passés par là pour avoir ces images-là. Et une fois qu'ils ont eu ces images-là, ils sont rentrés chez eux, avec leurs cassettes pour les passer aux télévisions. Ça, c'est du « fast-food » médiatique. »

Extrait du reportage « La faim justifie les moyens » de José Roy et Éva Ceccaroli. Radio Télévision Suisse, *Temps présent*, diffusée le 24 février 1994. In: <https://www.rts.ch/archives/8084940-images-du-cicr.html>

Au moment où les massacres deviennent systématiques, au printemps 1994, le CICR est la dernière organisation humanitaire à tenter de fonctionner au Rwanda. Alors que le corps diplomatique français et une partie des troupes de l'ONU quittent le pays, le chef de la délégation du CICR décide de rester, notamment pour essayer de protéger les responsables et bénévoles de la Croix Rouge rwandaise.

II Le CICR pendant le génocide

Document 1 : « Une goutte d'humanité dans une mer de sang » (Philippe Gaillard)



Camp de Benaco. Listes d'enfants non-accompagnés rwandais. Photo V-P-TZ-D-00005-07, 1994, Sandra Singer, Photo publique sans restrictions

In: <https://rwanda.hypotheses.org/960>

Dès que possible, le CICR a mis en place les politiques qui lui sont propres : évacuer, nourrir, trouver les membres des familles, comme l'illustre la photographie.

Document 2 : Rwanda : le président du CICR dénonce les « responsabilités majeures » de la communauté internationale

Le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Cornelio Sommaruga, de passage à Paris vendredi 6 mai, a estimé que la communauté internationale n'a pas le droit d'abandonner le Rwanda et jugé « inadmissible » d'entendre « certains cercles occidentaux » plaider pour un désengagement « dans des pays de ce genre, déçus par ce qui a été fait auparavant et qui n'aurait servi à rien ». « La communauté internationale a aussi des responsabilités majeures dans la situation actuelle, nous a déclaré M. Sommaruga. Il n'y a pas eu unité de doctrine. On a vu des armes entrer ré- gulièrement, encore au moment de la signature des accords d'Arusha. Tout cela ne s'est pas fait sans appuis extérieurs et ceux-ci ne viennent pas seulement des pays africains. »

M. Sommaruga pense qu'il y a « moyen d'arrêter les massacres ». Il cite en exemple l'action du CICR à Kigali auprès de l'armée rwandaise, des rebelles du FPR et des milices hutus, efforts qui ont abouti à la distribution de vivres à 65 000 habitants de la capitale et à l'évacuation de 350 orphelins tutsis de la localité de Gisenyi vers le Zaïre, sous escorte militaire rwandaise.

Cependant, la veille, à Genève, le CICR avait déploré que l'église de la Sainte-Famille à Kigali, où plus de six mille civils « terrorisés » avaient cru pouvoir être à l'abri, ait subi un assaut faisant treize morts et une centaine de blessés. Ces derniers ont pu être transportés et soignés à l'hôpital du CICR ainsi que dans un dispen- saire récemment ouvert. Le CICR est la seule organisation humanitaire pré- sente à Kigali avec deux membres de MSF incorporés à la Croix-Rouge pour leur sécurité. Le président du CICR s'est dit favorable à une action des forces de l'ONU pour autant qu'elles disposent d'un « commandement » et d'un « mandat » qui soient « clairs », préalable indispensable pour éviter une dérive à la somalienne. M. Sommaruga, qui estime que la France a un « rôle particulier à jouer », a rencontré le pré- sident François Mitterrand, mercredi, avant d'être reçu, jeudi, au Quai d'Or- say et par Jacques Chirac à la mairie de Paris.

D'autre part Mme Sadako Ogata, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a adressé jeudi un message de remerciements à la Tanzanie, qui, « une fois de plus, a fait montre de sa générosité envers les réfugiés ». Ce pays de quelque quinze millions d'habitants a en effet accueilli depuis le début des hostilités, au bas mot 250 000 réfugiés du Rwanda, dont la moitié sont des enfants. Le HCR déclare avoir besoin d'urgence de 38,5 millions de dollars pour être en mesure de poursuivre son assistance aux réfugiés rwandais au cours des trois pro- chains mois.

Corine Lesnes, Isabelle Vichniac, Le Monde, 9 mai 1994

In : <http://francegenocidetutsi.org/CICRdenonceResponsabilitesLM9mai1994.pdf>

III- Regards a posteriori sur l'action du CICR et ses conséquences

Document 1 : Vingt ans après : discours du chef de la délégation du CICR au Rwanda de 1993 à 1994

Neutralité : LE point essentiel. Nombre d'entre vous demanderez : comment peut-on être neutre face à un génocide ? Bien sûr qu'on ne peut pas être neutre face à un génocide. Mais le génocide se déroule sous vos yeux tous les jours. C'est un fait. En tant que personnel de la Croix-Rouge, vous n'avez vraiment pas les moyens politiques – sans parler des moyens militaires – de le faire cesser. Tout ce que vous pouvez essayer de faire est de sauver ce qui peut l'être, ceux qui restent, les blessés – et quand je dis « blessés », ce n'est sans doute pas le bon terme, je devrais dire les gens qui n'ont pas été achevés à la machette ou au tournevis. Car cela a réellement été le cas pendant les premières semaines, lorsque nous évacuions les blessés – tous des Tutsis– sur notre hôpital.

Et c'est là que commencent les problèmes. La neutralité humanitaire signifie d'abords être du côté des victimes, de TOUTES les victimes. Mais quand les victimes appartiennent toutes à la même catégorie, leurs bourreaux commencent à vous regarder d'un air soupçonneux. C'est sans doute pour cette raison que, après avoir que j'eus donné une interview très difficile à la Radio nationale rwandaise, la Radio-Télévision libre des mille collines a commencé à diffuser que j'étais certainement belge, ce qui était tout simplement une condamnation à mort.

J'étais en train de discuter avec les autorités gouvernementales à Gitarama lorsque j'ai été informé de ce qui se passait. Je leur ai demandé d'appeler immédiatement la Radio-Télévision libre des mille collines pour lui demander de corriger sa déclaration. Ce qu'elle a fait d'une façon très efficace sinon très élégante en diffusant que j'étais « trop courageux et trop intelligent pour être belge. »

Massacre dans une ambulance de la Croix-Rouge

Prévention: zéro. Couverture médiatique : inefficace. À une exception près, peut-être : le 14 avril, en la présence des forces armées rwandaises, des miliciens tuaient six civils blessés qu'une ambulance de la Croix-Rouge transportait vers notre hôpital. La Radio-télévision libre des mille collines avait annoncé que la Croix-Rouge transportait des ennemis de la République déguisés en blessés.

Explications, protestations ; à notre demande, le siège du CICR émettait un communiqué de presse vigoureux qui était immédiatement diffusé partout, notamment par la BBC et Radio France internationale. Effet boomerang sur le terrain, nouvelles explications. Le gouvernement rwandais et les médias se sont rendu compte de l'atteinte considérable que cela portait à leur image. Corrections, campagne de sensibilisation sur le droit des blessés à recevoir des soins et sur le rôle de la Croix-Rouge... Cela a été en quelque sorte un test : nous aurions pu être tués à cause de cette déclaration mais nous ne l'avons pas été, et les ambulances de la Croix-Rouge ont pu reprendre leur travail sans problème.

Le meurtre de six blessés nous a permis d'en sauver des milliers d'autres – 9 000 en tout entre avril et juillet selon les statistiques de notre hôpital de fortune. Il est toujours dangereux de s'exprimer dans de telles situations mais, dans des cas exceptionnels, cela peut être efficace.

Une population mixte à l'hôpital

Quelques jours plus tard, elle était prise pour cible par le FPR. L'un de ses speakers les plus connus, Noël, grièvement blessé à un pied, a été amené à notre hôpital... J'ai senti que nous étions plus en sécurité : notre hôpital commençait juste à recevoir une population mélangée et cette tendance n'a fait que s'accroître au cours des semaines suivantes, lorsque les miliciens et les membres des forces armées blessés n'ont pas eu d'autre lieu où aller se faire soigner que notre modeste hôpital de fortune – qui est devenu en quelque sorte un lieu sacré, un puissant symbole et témoignage de neutralité.

Au milieu du mois d'avril, le nouveau premier ministre, Jean Kambanda, nous a demandé d'enlever les corps dans les rues de Kigali. J'ai refusé, en demandant qu'on arrête d'abord les massacres. Les autorités ont alors décidé d'utiliser leurs prisonniers de droit commun pour cette tâche, mais elles n'avaient pas de carburant pour les camions. Nous leur avons donné le carburant. J'ai appris quelques jours plus tard qu'ils avaient enlevé 67 000 corps des rues de Kigali, ville qui comptait 200 000 habitants avant le 6 avril.

Extrait du discours de Philippe Gaillard, chef de la délégation du CICR au Rwanda de 1993 à 1994, prononcé lors de la Conférence pour la prévention du génocide, Londres, janvier 2002.

In : <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/feature/2014/01-04-rwanda-20-year-anniversary-genocide.htm>

Document 2 : Le traumatisme de Philippe Gaillard, chef de la délégation du CICR au Rwanda de 1993 à 1994, vingt-cinq ans après

Entretien réalisé par une équipe du CICR en Suisse (dont M. Frédéric Joli, porte-parole du CICR à Paris) :

La vendange. Les fantômes du Rwanda

In: <https://www.icrc.org/fr/document/la-vendange-les-fantomes-du-rwanda>

Document 3 : Les archives, un regard sur l'action du CICR

Le CICR vient de mettre en ligne une plateforme d'archives audiovisuelles. Les fonds audiovisuels sont de fait divisés en trois fonds distincts: le fonds film, le fonds photos et le fonds sonore.

Selon la description proposée, le fonds film s'étend de 1921 à nos jours et il comprend environ 6500 titres (près de 2000 heures d'images montées), le fonds photo s'étend de la fin du XIXe siècle à nos jours et compte plus de 800 000 images, dont 125 000 en format numérique. Le fonds son s'étend lui de la fin des années 1940 à nos jours et compte 8 700 enregistrements disponibles en format numérique. La grande majorité des archives présentées est libre de droit.

De façon évidente, de telles sources sont extrêmement utiles pour les chercheurs et en particulier pour les historiens. Dans un autre billet, je reviendrai d'ailleurs sur l'excellent ouvrage de Nathan Réra portant sur les représentations photographiques et cinématographiques du génocide des Tutsi¹.

Si le travail mené par le CICR est passionnant, notons tout de même un certain nombre d'erreurs d'orthographe dans les légendes de photos, les noms de localité étant particulièrement malmenés...

[...]La très grande majorité des photos mises en ligne concerne la période contemporaine. Ainsi, sur les 1378 photos, 17 seulement datent d'avant 1991. Ces photos rendent compte du travail du CICR mais aussi de certains enjeux humanitaires et politiques majeurs des vingt cinq dernières années au Rwanda. Bien sûr, les images ne renseignent pas sur les causes et l'on remarque que très peu de photographies concernent la période du génocide à proprement dite. On note aussi que ne sont pas mentionnées sur les légendes les mentions « Hutu » ou « Tutsi » dans les mots clés, à l'exception des photos prises suite au massacre de Kibeho, en avril 1995. Cette absence du « mot-clé » ethnique est un cas extrêmement rare, celui-ci étant d'habitude omniprésent dans les inventaires ou thésaurus.

Il faut aussi considérer que les photographies ici montrées ne représentent probablement pas l'entièreté du fonds disponible. Il est vraisemblable que le CICR possède des photos de la période du génocide, mais celles-ci ne sont pas mises en ligne.

In: <https://rwanda.hypotheses.org/960>

BIBLIOGRAPHIE

André Bourque, « L'aide non étatique au Rwanda : des leçons de 1994 ? » *Revue Tiers Monde*, 2005, 183, pp. 675-703

Éric Dachy, « L'action humanitaire : réalités et représentations », *Les Temps modernes*, 2004/2, numéro 627, pp. 22-42

Ester Mujawayo, avec Souad Belhaddad, *Survivantes : Rwanda dix ans après*. Éditions de l'Aube 2004

Amélie Schafer, *Expériences humanitaires dans un contexte post-génocide au Rwanda*, *Revue Rhizome*, 43, janvier 2012. L'auteur est chargée d'appui en santé mentale, Association Ibuka, Rwanda.

Annie Thomas, « Couvrir un génocide ». *AFP, Making Of*, 8 avril 2014
In: <https://making-of.afp.com/couvrir-un-genocide>

Dominique Turpin, « ONU, CICR, et droit international humanitaire », *Revue québécoise de droit international*, 1993, 8-1, pp. 78 - 87

SITOGRAPHIE

Le blog du porte-parole du CICR en France (Paris), Frédéric Joli :
<http://cicr.blog.lemonde.fr>

Le site de Médecins Sans Frontières : <https://www.msf-crash.org>

Le dossier de MSF sur « l'expérience rwandaise » de cette ONG : <https://www.msf-crash.org/index.php/fr/dossiers/violences-extremes-l'experience-rwandaise-de-msf>

ANNEXES :

Ces deux documents permettent de prolonger la réflexion sur la présence et l'action d'ONG au Rwanda pendant et après le génocide.

Document un : Le Président de MSF parle d'«anéantissement» et de «génocide» le 30 juin 1994

Une partie de l'humanité est, sous nos yeux, en passe d'être rayée de la carte du monde. Le programme d'anéantissement, la boucherie organisée auxquels se livrent les extrémistes hutus au Rwanda vont arriver à leur terme, avec la disparition des derniers Tutsis et opposants rwandais.

Il ne s'agit pas d'une affaire douloureuse parmi d'autres. Il ne s'agit pas d'un malheur de plus, venant s'ajouter aux souffrances de notre pauvre humanité. Il s'agit du mal absolu: un génocide, une entreprise de destruction planifiée d'êtres humains, exterminés pour la simple raison qu'ils sont ce qu'ils sont.

Dans un premier temps, la réaction internationale a été simple et classique: variations sur le thème des violences inter-ethniques, évacuation des étrangers, appels à l'arrêt des « combats », installation d'un dispositif humanitaire. Avec le temps et la montée de la pression médiatique, la nature du processus de mort s'est peu à peu précisée jusqu'à ce que s'impose la réalité et qu'un gouvernement, celui de la France en l'occurrence, se

décide à agir. Agir aujourd'hui, au Rwanda, c'est interdire avec les moyens d'une armée, la continuation de ce génocide. C'est libérer les populations prisonnières, otages, avant que ne s'achève leur mise à mort. C'est neutraliser les milices hutues qui sont le fer de lance de la tuerie. C'est préparer le jugement des bourreaux, parce qu'il ne peut y avoir d'impunité pour des crimes de cette ampleur et qu'il faut absolument briser le cercle infernal des représailles privées.

L'opprobre que mérite la France pour son aide au régime coupable du carnage est une chose, et il faudra s'interroger sur les raisons d'un soutien appuyé que notre pays a apporté à une dictature de cet acabit, lui qui est si prompt à rappeler son attachement aux Droits de l'Homme et aux valeurs humanitaires. Mais l'urgence est aujourd'hui ailleurs. Il faut arrêter cette machine de mort, même si c'est tard, même si c'est difficile. Qui ne souhaiterait que cette décision soit celle de l'ONU et de l'OUA ? Qui ne préférerait une intervention claire, non entachée de soupçons ou d'arrière-pensées ? Seulement voilà, elles n'arrivent pas, et ce ne sont pas les convois d'aide alimentaire et de médicaments, ce n'est pas l'aide humanitaire qui peuvent changer quoique ce soit au programme d'extermination que se sont fixés les extrémistes hutus.

Et pourtant... voici le deuxième temps, celui de la cacophonie humanitaire. « Une intervention ? Oui, certes, peut-être, mais pas la France, pas comme ça, plus maintenant. Voyez les déclarations, tout le monde est hostile, ou méfiant. Et voyez nos programmes, nos volontaires, notre action, mis en danger par l'arrivée des troupes françaises, le remède va être pire que le mal ». En substance, pitié pour le Rwanda, et surtout pitié pour nos projets ! Il y a moins de dix ans, en Éthiopie, on a pu voir les ravages du larmoiement humanitaire, de cette pitié aveuglante qui ont permis au pouvoir d'Addis de transformer un mouvement de solidarité en auxiliaire de sa politique meurtrière de déportations.

Aujourd'hui, notre regard humide, apparemment si attentif aux malheurs des hommes, semble à nouveau incapable de discerner l'essentiel. À savoir que l'esprit humanitaire se retourne, dans ce paroxysme de violences, contre le devoir d'humanité. Les atermoiements, les arguties politico-morales, le consentement du bout des lèvres des uns et des autres ont déjà considérablement affaibli, et peut-être détourné de sa cible, le principe de l'intervention proposée par la France. La résolution 929 du Conseil de Sécurité, qui n'a pas jugé bon d'utiliser le terme de génocide, illustre éloquentement cet esprit de service minimum: avant même de reconnaître -saluons l'audace- que « la situation au Rwanda constitue un cas unique », l'instance suprême des Nations unies se retranche derrière « le caractère strictement humanitaire de cette opération qui sera menée de façon impartiale et neutre » pour rejeter une fois de plus dos à dos victimes et bourreaux, en exigeant « que toutes les parties au conflit (...) mettent immédiatement fin à tous les massacres... ». L'humanitaire va-t-il servir, une fois encore, à ne pas prendre parti ? Les tortionnaires vont-ils être les interlocuteurs, ou les objectifs, des troupes engagées dans cette opération ? Si l'exigence impérieuse, absolue, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme au génocide et juger ses auteurs ne l'emporte pas sur la considération des problèmes que pose une telle intervention, alors notre siècle, qui s'est inauguré en 1915 sur un génocide -celui des Arméniens- se refermera comme il s'est ouvert, sous le sceau de l'infâmie.

Rony Brauman, *Rwanda : l'esprit humanitaire contre le devoir d'humanité*, 30 juin 1994.

URL : <https://www.msf-crash.org/fr/publications/guerre-et-humanitaire/rwanda-lesprit-humanitaire-contre-le-devoir-dhumanite>

Médecin, diplômé de médecine tropicale et épidémiologie. Engagé dans l'action humanitaire depuis 1977, Président de Médecins Sans Frontières de 1982 à 1994, il enseigne au *Humanitarian and Conflict Response Institute* (HCRI) et il est chroniqueur à Alternatives Economiques.

Auteur de :

Guerre humanitaires ? Mensonges et Intox (Textuel, 2018)

La Médecine Humanitaire (PUF, 2010)

Penser dans l'urgence (Editions du Seuil, 2006)

Utopies Sanitaires (Editions Le Pommier, 2000).

Document deux : Un médecin relève les contradictions du soutien psychologique auprès de personnel humanitaire Rwandais

« Des psychologues d'Oxfam sont envoyés pour un débriefing, qui pour une fois est offert aux nationaux (ce genre de service n'est habituellement réservé qu'aux seuls collègues expatriés). Les psychologues voulaient les écouter mais à leur manière : ils voulaient entendre leurs rêves et cauchemars. Ester et ses collègues avaient honte de dire qu'ils dormaient bien, qu'ils ne faisaient pas de cauchemars. Ils n'avaient peut-être pas encore eu le temps qu'il fallait pour en faire. De plus, ils avaient besoin qu'on écoute leur vraie demande du moment, à savoir qu'on leur prête la Jeep de l'équipe pour sillonner les camps à la recherche des éventuels membres de leurs familles survivants. Les psychologues d'Oxfam ont considéré que ces nationaux ne prenaient pas au sérieux leur travail. « *Je ne voulais quand même pas m'inventer des rêves que je n'avais pas* » ! dit Ester Mujawayo. On est là au cœur de l'incompréhension et de la non-rencontre avec l'autre.

Dans un deuxième exemple, elle relate une réunion de coordination de l'UNICEF, où les ONG qui se sont partagé les différents domaines discutent de leurs méthodes d'intervention. L'UNICEF était chargé de la réhabilitation psychologique ; une responsable de l'action explique sa méthode : « écouter les enfants, les faire dessiner, repérer leur traumatisme puis traiter ce traumatisme par les entretiens psychologiques ». Ester, sociologue, n'est pas d'accord, elle pense qu'on ne peut pas évacuer les conditions sociales : ces enfants sont orphelins et ont faim. Elle propose donc qu'on prenne en compte les deux dimensions à la fois, car elle pense qu'un enfant qui a faim ne parlera ni de ce qu'il a vécu, ni de son traumatisme. La responsable lui demande alors quel est son métier, pour lui rétorquer l'instant d'après : « *Excusez-moi Madame, mais vous n'êtes pas professionnelle, vous ne pouvez pas comprendre* ». Tout le long de ces 17 ans qui nous séparent du génocide on réentendra souvent ce genre d'arguments : du côté des nationaux, on ne sera jamais assez ceci ou cela pour avoir un droit d'opinion. Pourtant, et c'est paradoxal, des responsables des ONG s'entourent toujours de nationaux sensés être leur homologues, voire les initiateurs des actions ayant une fonction de légitimation. »

Amélie Schafer, *Expériences humanitaires dans un contexte post-génocide au Rwanda*,
Revue Rhizome, 43, janvier 2012.

S'appuyant sur : Ester Mujawayo, avec Souad Belhaddad, *Survivantes : Rwanda dix ans après*. Éditions de l'Aube 2004